



Communiqué de presse

Vendredi 17 novembre 2023

Connexion Ligne B

Remblaiement du Canal du Midi Secteur Ramonville

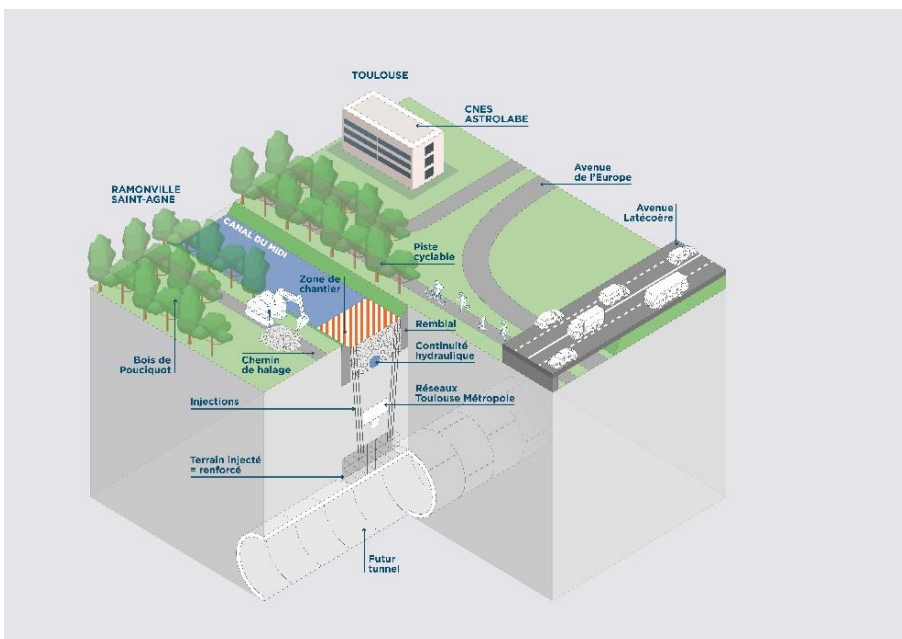
A compter du lundi 20 novembre 2023, des travaux de remblaiement du Canal du Midi vont démarrer sur le secteur de Ramonville. Cette phase de travaux durera jusqu'en mars 2024.

Les travaux de prolongement de la Ligne B comprennent une partie souterraine en tunnel permettant le passage sous le Canal du Midi puis une section aérienne en viaduc à partir de l'avenue de l'Europe. Les travaux de génie civil ont débuté au printemps 2023.

Pour le passage souterrain sous le Canal, une solution novatrice et respectueuse de l'environnement a été privilégiée, permettant d'une part de limiter les impacts des travaux sur la faune, la flore, les ouvrages existants (dont le canal) et d'autre part les perturbations sur la navigation. Elle se décline en 2 étapes :

- le renforcement du sol avant le passage du tunnelier : la tenue du sol sous le Canal du Midi va être améliorée avec la mise en place d'un remblai dans le Canal. Cette phase de chantier durera 3 mois et demi entre le 20 novembre 2023 et mars 2024, durée durant laquelle la navigation sera interrompue.

- la réalisation du tunnel creusera deux tunnels de 250m de long sous le Canal du Midi avec son diamètre de 5,28m ; des travaux qui dureront tout au long de 2024 (la navigation sera alors rétablie).



Contact Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr



Communiqué de presse

Vendredi 17 novembre 2023

Pour préserver le Canal du Midi, un travail de précision sera effectué : remblaiement à la pelle depuis la berge, évacuation du remblai avec des engins guidés pour retrouver la configuration initiale, suivi environnemental renforcé du chantier pour préserver la faune et la flore du site.

Dispositions mises en place vis-à-vis des usagers de la voie d'eau concernant l'interruption de la navigation

Au-delà des démarches particulières d'information menées par Tisséo Ingénierie, individuelles auprès des bateliers et collectives auprès des usagers du Canal du Midi (en Commissions Locales des Usagers). Voies Navigables de France a informé le 20 octobre 2023 la batellerie de l'arrêt de la navigation sur le tronçon concerné par le chantier. La navigation est maintenue dans les deux sections du Bief de Bayard situées de part et d'autre du chantier.

Indemnisation des bateliers

Tisséo s'est engagé à soutenir les commerçants tout au long de la durée des chantiers de la Ligne C et de la Connexion Ligne B, par la mise en place d'une procédure amiable d'indemnisation des commerçants qui est fondée sur les principes de la jurisprudence administrative : les commerçants sont indemnisés sur la base du calcul de la perte de marge sur coûts variables, s'ils sont en mesure de prouver un préjudice anormal et spécial, actuel et certain, en lien de causalité directe et immédiate avec les chantiers de la Ligne C et du CLB. Cette procédure s'applique aux bateliers qui exercent une activité commerciale qui serait impactée du fait des travaux du métro sur le Canal du Midi.

Contact Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr